

ÉCHANGE SCOLAIRE D'UN AN ou "STUDENT EXCHANGE"

Tu as plus de 15 ans et moins de 18 ans au moment du départ (Juillet-Août de l'année à venir).

Tu souhaites poser ta candidature pour passer une année scolaire dans un lycée étranger avec le ROTARY.

Nous sommes ravis que tu fasses confiance au District 1720 du Rotary International.

Nous te proposons de partir pour découvrir et apprendre, rencontrer et connaître d'autres personnes, une autre culture, un mode de vie différent, d'autres habitudes alimentaires et d'autres langues.

Tu es motivé(e), capable de t'adapter, bon élève (1er tiers de la classe) responsable, équilibré(e), ouvert(e), mature, capable de respecter une consigne. Ce projet t'est personnel, et tu as le soutien de ta famille.

Tu t'engages à accepter et respecter les règles de l'échange (les mêmes dans tous les pays)

CANDIDATURE

Pour remplir correctement ta tu devras suivre les consignes indiquées sur les pages du site, et celles qui te seront envoyées tout au long de ta démarche. Prends le temps de tout lire, toutes les consignes sont écrites.

L'ouverture du dossier d'inscription (2ème partie) et sa validation finale sont uniquement du ressort du responsable des échanges de jeunes du District 1720 (District Youth Exchange Chairwoman).

Pour plus de détails, visite la page dédiée sur ce site du Centre Rotarien pour la Jeunesse, et consulte régulièrement les propositions publiées sur le site.

crjfr.org

PARRAINAGE

Recherche un club Rotary près de chez toi. Tu peux en trouver la liste sur le site du District 1720 dans l'onglet « les clubs du district » et prend contact pour présenter ta candidature.

Tu seras sans doute en concurrence avec d'autres candidats au départ pour cette sélection par un club et l'obtention de son parrainage.

Un an à l'étranger nécessite une forte motivation et des réelles qualités d'adaptation, d'autonomie et de maturité.

Pour ces raisons, il appartient à chaque candidat d'initier les démarches de contact avec les clubs Rotary proches du lieu de résidence afin de faire preuve de motivation.

Le club parrain te demandera ce dont il a besoin pour mener à bien la sélection des candidats. En général, au minimum une lettre manuscrite de motivation, un CV, tes bulletins scolaires....

Sans parrainage d'un club, la candidature ne peut être poursuivie.

Si tu obtiens le parrainage d'un club, tu pourras poursuivre la constitution de ton dossier.

Ce parrainage devra avoir été obtenu avant le 14 octobre 2023, pour un échange pendant l'année scolaire 2024-2025.

Samedi 14 octobre, tu auras un **entretien avec le jury du District**. Celui-ci se prononcera sur ta sélection définitive et validera, ou non, ta candidature pour l'année sollicitée.

La date butoir de constitution complète du dossier électronique est fixée au 15 Décembre 2023.

Le dossier papier sera remis en mains propres à la Chairwoman du district 1720 lors de la réunion du

27 janvier 2024.

DESTINATIONS POSSIBLES

Les pays avec lesquels nous pouvons organiser des échanges sont : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada anglophone, Chili, Croatie, Corée du Sud, Équateur, Espagne, États Unis d'Amérique (USA), Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Islande, Japon, Lituanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou,

Philippines, Pologne, Russie, Suisse alémanique, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Zimbabwe...
Cette liste n'est pas exhaustive.

Certaines de ces destinations sont très difficiles à obtenir et offrent un nombre de places très limité. De ce fait USA/Canada sont considérés comme 1 seule destination, de même pour Australie/ Nouvelle-Zélande.

De plus en plus de pays n'acceptent pas les bacheliers, c'est le cas des USA, du Japon, de l'Australie, de l'Europe ... notamment.
Certains pays exigent un niveau de compétences en Anglais sanctionné par un diplôme spécifique type TOEFL, TOEIC, etc...., souvent vérifié par entretiens en visio etc...

D'autres ont des restrictions d'âge en lien avec leur législation interne (15-17 ans à l'arrivée, par exemple)
Cela peut conduire à réorienter tes souhaits.

Tu exprimeras **des souhaits de destination, pas des choix**. Nous ferons notre possible pour chercher la meilleure destination pour toi parmi tes souhaits, ou nous te proposerons d'autres destinations, en tenant compte de ton profil de candidature, et des propositions de places d'accueil que nous recevrons.

Être candidat à ce type d'échange implique que tu sois prêt à partir, quelle que soit la destination qui te sera offerte.

Lorsque tu saisis tes souhaits, tu devras indiquer **UN seul pays anglophone**.

CONDITIONS DE L'ÉCHANGE D'UN AN

Participer au programme c'est :

- Accepter les règles de l'échange, elles sont les mêmes dans tous les pays
- Faire preuve d'ouverture, de motivation, d'adaptabilité, de maturité et de curiosité intellectuelle,
- Avoir l'encouragement mais pas la pression des parents, c'est le jeune qui choisit de partir,
- Être « ambassadeur » de son pays, de son Rotary Club parrain, de son District parrain
- Avoir une conduite irréprochable,

- Suivre l'année de scolarité dans le pays d'accueil (obligatoire)
- Avoir l'esprit ouvert, être respectueux, s'abstenir de "juger".

Les frais à engager pour la mise en œuvre de cette année à l'étranger sont : 2000 à 5000€ environ, en fonction de la destination :

- **Pour 2023-2024 :**

- Frais de dossier CRJ : 140€
- Kit de départ : 770€

À l'ordre de : DISTRICT 1720 (à adresser au District au moment de la finalisation du dossier, sur indication)

- Caution : 300 euros (chèque à l'ordre de DISTRICT 1720, encaissé en juin), Caution restituée à l'issue de l'année d'échange (au mois de décembre qui suit le retour) aux conditions suivantes :
 - Avoir adressé au District et au club parrain un rapport mensuel pendant tout le séjour à l'étranger
 - Avoir participer dans son pays d'accueil une "action rotarienne", en lien avec l'un des sept axes stratégiques du Rotary international, proposé par le club ou district d'accueil. Action et résultats devront être attestés par le district d'accueil à l'issue de l'échange.
 - Participer au debriefing du district (obligatoire), y présenter l'action rotarienne réalisée.
 - Avoir présenté, avant le mois de décembre suivant le retour, son année d'échange devant les membres du club parrain, obligatoire également. Le club parrain devra confirmer au district à quelle date cette présentation a eu lieu.

La caution conservée en cas de non-respect des 4 points ci-dessus, ou de retour anticipé.

- Participation à 2 réunions préparatoires au départ, avec au moins un des parents, première réunion fin janvier, seconde début juin.

- Participation au camp d'intégration retour (debriefing au niveau du district)
- Un billet d'avion aller-retour (billet échangeable et modifiable à tout moment)
- Les frais de passeport et de visa (en fonction de la destination)
- Une assurance spécifique agréée par le Rotary International : santé, assistance, rapatriement, Responsabilité civile individuelle du candidat (soit celle du pays de destination, soit l'assurance Française -selon destination)
- Les vaccinations complémentaires éventuelles (selon destination)
- Les traductions légalisées de certains documents (selon destination)
- Les documents apostillés (selon destination)
- Dépenses personnelles du jeune. Le club d'accueil lui allouera chaque mois de l'argent de poche.
- Un fond d'urgence de 400 euros environ ou équivalent (variable selon destination) -restitué au retour du jeune- sert en cas d'urgence financière ou de santé.
- Session d'intégration dans le pays d'accueil
- Bus-trips organisés par le district d'accueil, **facultatifs**
- Éventuellement, cours de langue à l'arrivée

Autres frais variables et parfois non obligatoires (enveloppe allant de 500 euros à 2 500 euros pour l'ensemble)

CADRE DE L'ÉCHANGE

L'échange n'a pas lieu entre 2 familles, ou entre 2 clubs, mais de District Français à District étranger.

Il est basé sur le principe de contrepartie.

Le jeune étudiant Français est accueilli et hébergé par des familles hôtes.

Il suit régulièrement les cours d'un lycée et en partage les activités.

Il participe également aux activités et actions du Rotary-club d'accueil, et du district d'accueil.

Il participe à la vie de sa famille hôte (en général 3 familles d'accueil)

En contrepartie, la famille du jeune qui part accepte de recevoir successivement comme son propre enfant, pendant une durée totale équivalente, selon les modalités fixées par le club parrain, 2 ou 3 jeunes

étrangers de nationalités et d'origines différentes (organisation par trimestres sur 1, ou 2 années, voire 3 ans).

Dans le cadre de sa mission d'accueil de la contrepartie, Possibilité pour la famille du candidat de proposer au club parrain le nom d'une ou deux familles de ses relations susceptibles, pendant l'année d'absence de son enfant, de partager leur accueil de contrepartie et de recevoir un jeune étranger, sur une ou deux périodes (période = 3 mois env.)

Toutes les familles hôtes sont soumises à l'agrément et au contrôle du Rotary club parrain.

L'échange ne peut aboutir que si le jeune est sélectionné, parrainé par un Club Rotary qui présente le jeune au District.

La validation définitive de la candidature incombe au chairman du District, responsable du programme d'échanges.

Pendant toute la durée de l'échange, le jeune français, comme le jeune étranger, est accompagné et suivi par un conseiller rotarien, et par le responsable Youth Exchange (ou YEO) du club Rotary qui le reçoit.

Il est sous l'autorité et la responsabilité légale du District d'accueil (Gouverneur et DYEC) du premier au dernier jour de l'échange.

Quelle que soit ta question, consulte le conseiller jeunesse de ton club parrain (YEO) qui t'accompagnera et te renseignera, ou, à défaut, le responsable de district :

Valérie NAMI, DYEC : valerienami37@gmail.com

Chantal DEILGAT, Co-chairwoman : chantal@deilgat.eu